

N° 6151¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

**modifiant la loi du 16 juillet 1984 relative aux
laboratoires d'analyses médicales**

* * *

**AVIS DE LA FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES
LABORATOIRES D'ANALYSES MEDICALES**

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA FEDERATION LUXEMBOURGEOISE
DES LABORATOIRES D'ANALYSES MEDICALES AU PRESIDENT DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE DES LABORATOIRES**

(28.5.2010)

Monsieur le Président,

Faisant suite à l'introduction par Monsieur le Ministre de la Santé le 12 avril 2010 auprès de la Commission Consultative des Laboratoires (CCL) d'une demande d'avis relatif au projet de loi visant à modifier la loi du 16 juillet 1984 et suite à la lecture de l'exposé des motifs, la Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales (FLLAM) donne, par la présente, un avis favorable au projet tel que proposé.

La FLLAM n'émet aucun commentaire ni aucune réserve sur le texte et ses motifs.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration,

Dr Jean-Luc DOURSON

Président

